



CCAS DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1

Du 29 avril 2026 – DELIBERATION N° 6

Fixation des tarifs du voyage sénior en lien avec l'ANCV

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-sept heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET.

Étaient présents : Mme Christine LASTENNET, Mme Emilie LECAS, Mme Laurence MARTIN, Mme Cécile DABARD, Mme Patricia MARCHETEAU, Mme Danielle LEGUERANNIC, Mme Edith ALISIER, Mme Françoise MARREC.

Absentes excusées : Mme Claire LEMEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Cécile DABARD

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de LANVEOC organise chaque année un séjour en faveur des seniors en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Grâce au programme « Séniors en Vacances », toute personne de 60 ans et plus, retraité(e) ou sans activité professionnelle, ainsi que les personnes de 55 ans en situation de handicap, peuvent partir en vacances et bénéficier, selon leurs revenus, d'aides financières et de tarifs préférentiels.

Cette année, le voyage se tiendra du 30 mai au 6 juin 2026 au Village Club *** de LA GRANDE MOTTE, dans l'Hérault.

Afin de bénéficier de l'aide de l'ANCV, le CCAS doit valider les modalités de mise en œuvre de la convention ANCV et fixer les tarifs du voyage.

Pour information, le prix maximal d'un séjour de 7 nuitées est fixé à 484 € en pension complète comprenant au moins une animation quotidienne et une excursion hors du site de séjour (hors transports et frais divers), avec une aide possible de 212 € pour les personnes rentrant dans les critères de revenus suivants :

Nbre parts	1	1.5	2	2.5	3
Revenu net imposable					
Personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060
Couple			32 199	37 948	43 696

Pour le séjour sénior 2026 de LANVEOC, 46 personnes sont inscrites pour un coût total de 35 312.64, € (dont 24 900.59 € d'hébergement, 9876 € de frais de transports et 536 € de frais d'excursion).

Pour la partie transports, un acompte de 150 € a déjà été versé par les participants en fin d'année 2025. Le solde sera appelé à l'issu du voyage et une éventuelle délibération de régularisation interviendra si nécessaire.

Pour la partie hébergement, en fonction de leurs revenus, et grâce à l'aide de l'ANCV de 3816 € pour 18 d'entre eux, les participants s'acquitteront soit d'un prix par personne de 442.56 € s'ils sont éligibles à l'aide, soit d'un prix de 655.56 € par personne s'ils sont au-delà des critères

de revenus. Ce prix pourra être payé en plusieurs versement après émission d'un titre par la commune, conformément au tableau ci-dessous :

Situation	Montant des acomptes	Nombre de versement	Prix total
Personne seule sans aide	327.78 €	2	655.56 €
Personne seule avec aide	147.52 €	3	442.56 €
2 personnes (couple) sans aide	437.04 €	3	1311.12 €
2 personnes (couple) avec aide	442.56 €	2	885.12 €

Il est donc proposé au conseil d'administration de valider le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces nécessaires au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration (...)

- **APPROUVE** les conditions générales de l'ANCV et les tarifs du voyage Senior 2026 pour la commune de LANVEOC ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces y afférentes.

La secrétaire de séance,  Cécile DABARD		La Présidente,  Christine LASTENNET.
--	---	--